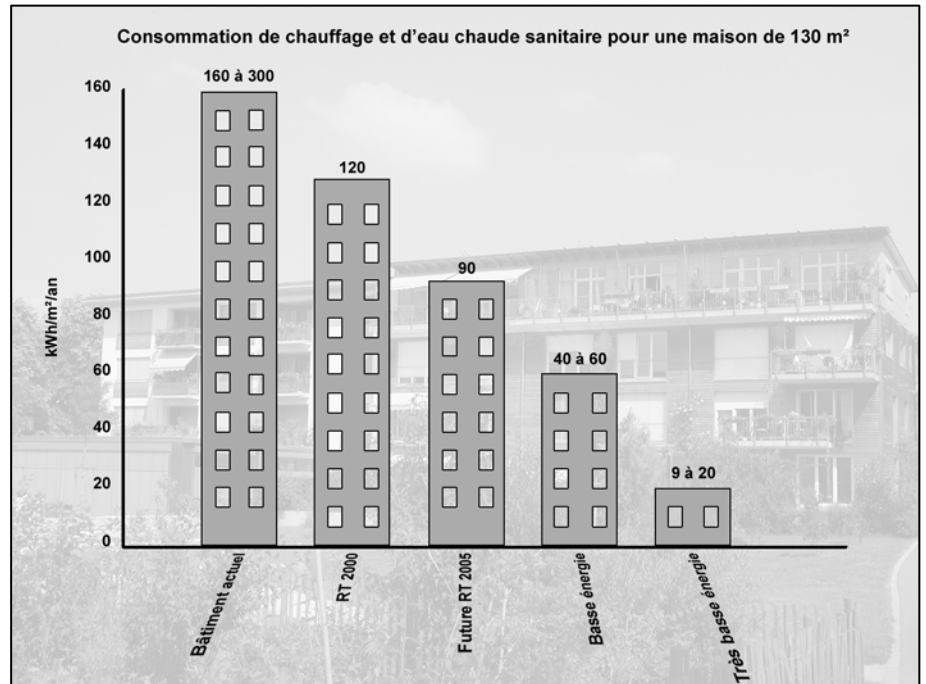


Les logements à basse énergie

La France compte 29,3 millions de logements, 57% de maisons individuelles et 43% de logements collectifs. 65% de ce parc date d'avant 1975, année d'application de la première réglementation thermique sur les logements neufs. Le parc de logements français est donc assez ancien et beaucoup restent encore mal isolés. 75% de la consommation totale des logements est due au chauffage. Néanmoins, la réglementation a permis de réduire la consommation unitaire moyenne de chauffage et d'eau chaude sanitaire (ECS) qui est passée de 323 kWh/m²/an en 1973 à 180 kWh/m²/an en 2000 (source CEREN), et certaines résidences nouvelles atteignent des performances de 110 kWh/m²/an.

Les prochaines réglementations thermiques (RT 2005 et RT 2010) permettront, dans la construction neuve, d'augmenter les exigences en matières de performances énergétiques, mais celles-ci sont encore loin de celles de nos voisins européens, dont les normes de construction sont maintenant proches de la **basse énergie**.

Ce concept se développe depuis plusieurs années notamment en Allemagne, en Suisse et en Scandinavie, et vise à réduire la consommation d'énergie aussi bien au niveau des besoins de chauffage et d'ECS, que de ventilation et d'électricité spécifique. Une réduction d'au moins 50% par rapport à une habitation conventionnelle est, dans la plupart des pays, l'objectif d'un *habitat basse énergie*.



La conception de ces logements repose sur 6 principes :

- ▶ Au niveau du bâti :
 - Concept architectural adapté
 - Isolation renforcée de l'enveloppe
 - Valorisation des apports passifs (solaires ou internes)
 - Contrôle de la ventilation
- ▶ Au niveau des équipements :
 - Recours aux énergies renouvelables
 - Choix d'appareils électriques basse consommation et installation de systèmes de production d'énergie à rendement élevé

Les valeurs retenues dans ces pays pour qu'un logement soit dit « *basse énergie* » oscillent de **40 à 60 kWh/m²/an** pour le chauffage.

Résultat du développement de ce concept, se construit aujourd'hui un habitat **très basse énergie**, appelé aussi **habitat passif**. C'est l'Allemagne qui l'a rationalisé, professionnalisé et popularisé (label *Passiv Haus*). Il s'appuie sur les mêmes principes que la basse énergie mais les exigences sont majorées. Au final, il s'agit de bâtiments confortables, au climat intérieur sain avec une très faible consommation d'énergie, au point qu'un système de chauffage devient quasi inutile, les apports solaires et ceux provenant de la chaleur corporelle des occupants et de leurs activités étant suffisant pour maintenir une température confortable. La consommation annuelle d'énergie pour le chauffage de ce type d'habitat doit être comprise entre **9 kWh/m²/an** (label *Minergie P* en Suisse) et **15 kWh/m²/an**, soit 8 à 15% de la consommation d'une maison neuve conventionnelle !

Le recours aux énergies renouvelables est dans ce concept un impératif. Seule la consommation d'énergie non renouvelable est comptabilisée dans le bilan des consommations.